

Créteil, le 22 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autoroute A6 – Circulation sur une chaussée et à 2 voies par sens du 24 juillet au 29 août 2014 pour les travaux de régénération des chaussées d'Auvernaux à Nainville-les-Roches

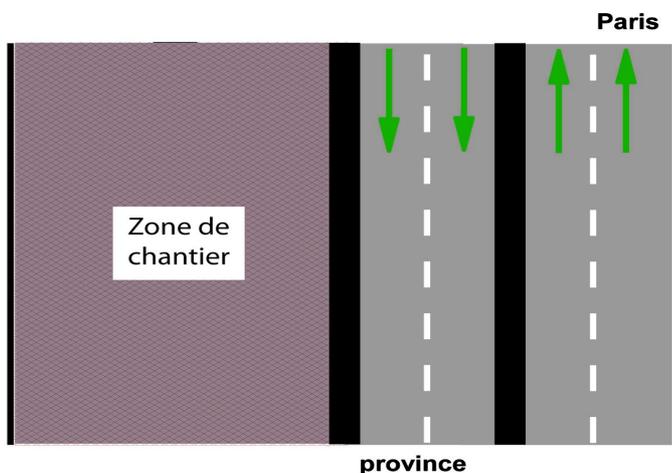
Construites de 1959 à 1962 et élargies de 1967 à 1972, les chaussées vétustes en dalles de béton de l'autoroute A6 au sud d'Évry entre la RN104 et la limite de concession, impactent les conditions de sécurité et de confort des usagers et génèrent des nuisances sonores pour les riverains.

Depuis 3 ans, la DiRIF rénove ces chaussées : il s'agit de fracturer les dalles de béton puis de les recouvrir d'une nouvelle chaussée dont le revêtement final est conçu pour minimiser les nuisances sonores. Le relèvement du niveau des chaussées impose le rehaussement des ponts qui franchissent l'autoroute, ainsi que la mise à niveau des dispositifs de retenue latéraux et du système d'assainissement.

La troisième des quatre sections concerne un linéaire de 4,1 km d'Auvernaux à Nainville-les-Roches et le relèvement de 3 ponts à Saint-Fargeau-Ponthierry, Nainville-les-Roches et Perthes-en-Gâtinais. Son coût de 18 M€ est entièrement financé par l'État.

Les travaux débutés le 24 mars 2014 ont permis de réaliser de nouvelles glissières de sécurité en béton séparant les chaussées de chaque sens et d'adapter divers équipements de la route. Débutés le 30 juin 2014, les travaux de remplacement des chaussées ont permis de traiter la chaussée du sens province-Paris.

La chaussée du sens Paris-province doit à présent faire l'objet de ces travaux de remplacement. Afin d'optimiser la sécurité des usagers et des intervenants, cette chaussée doit être libérée de toute circulation pendant ces travaux.



Ainsi, du mercredi 23 juillet 2014 à 21h00 au vendredi 29 août 2014 à 05h00, la circulation du sens Paris-province de l'autoroute A6 dans la section concernée par les travaux est basculée sur la chaussée opposée où les usagers circulent sur 2 voies par sens.

CONTACT PRESSE :
Catherine TRUFFAULT
Tél. 01 46 76 88 08

Les 2 sens de circulation sont séparés par des glissières en blocs de béton dont les mouvements en cas de choc doivent rester minimums pour garantir la sécurité de tous les usagers. Aussi, **la vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h. Elle est fixée à 50 km/h dans les zones de basculement d'une chaussée à l'autre. Le dépassement est interdit pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes sur toute la section concernée par les travaux.**

À l'issue de ces travaux sur cette section, la circulation sera rétablie sur 2 x 3 voies avec une vitesse maximale provisoirement fixée à 90 km/h.

Les usagers sont invités à la **plus grande prudence** pendant l'ensemble de ces travaux en **respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place.**

Avec 2 voies par sens, les usagers sont également invités à prévoir **un allongement de leurs temps de parcours d'environ 15 minutes aux périodes de pointe du matin et du soir en semaine.**

Les vendredi après-midi et samedi matin dans le sens des départs ainsi que les dimanche après-midi dans le sens des retours, **l'allongement des temps de parcours** pourra atteindre **une heure.** Cela pourra également être le cas le jeudi 14 août 2014 après-midi, veille de week-end prolongé.

Pour **éviter ce secteur**, les usagers peuvent **emprunter préférentiellement** :

- pour le **sens Paris-province** : la **RN104 (Francilienne)**, l'autoroute A5 vers Troyes et l'autoroute A19 vers Courtenay pour rejoindre l'autoroute A6 en direction de Lyon ;
- pour le sens province-Paris : l'itinéraire inverse à partir de l'échangeur de Courtenay sur l'autoroute A6.

Pour disposer de l'état de la circulation, les usagers peuvent consulter sytadin.fr. Les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1. Les alertes Sytadin sont relayées sur Twitter (@sytadin).

